



M E T P A R K

Date de télétransmission :	22 juin 2026
Date de retour de l'acte :	22 juin 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260622-1501-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 9 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Frédéric GIRO, Mme Fatiha BOZDAG, M. Quentin BELAUBRE, M. Jean-François EGRON.

Etait excusée et représentée :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/04/01P

Procès-verbal du conseil d'administration du 26 mai 2026

PV N° 2026/03

Administrateurs présents :

Monsieur Christophe DUPRAT
Monsieur Quentin BELAUBRE
Madame Pascale BOUSQUET-PITT
Monsieur Olivier CAZAUX
Monsieur Jean-François EGRON
Monsieur Frédéric GIRO
Monsieur Gwenaël LAMARQUE
Monsieur Mayeul L'HUILLIER
Monsieur Emmanuel SALLABERRY

Administrateurs excusés :

Madame Géraldine AMOUROUX
Madame Fatiha BOZDAG

Est présent pour la DGFIP :

Monsieur Thierry MOUGIN, comptable publique

Sont présents pour Bordeaux Métropole :

Madame Célia VILLAIN, inspection générale des services
Monsieur Thibaut BALADON, direction générale mobilité
Monsieur Emmanuel GOUBET, direction générale mobilité

Est présent pour les associations :

Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour les représentants du personnel :

Madame Céline PERRUCHE
Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
Madame Céline BORDIN-MORA, directrice financière
Monsieur Rémi DOUET, responsable de la performance
Monsieur Guillaume LORA, directeur d'exploitation
Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
Madame Charlotte HIRIART, directrice administrative
Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines
Madame Charline HATINGUAIS, responsable du service commande publique
Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
Monsieur Arnaud RAQUIN, responsable pôle commercial et expérience client
Madame Solenne VILLEGGER, cheffe du pôle communication
Monsieur Jean-Marie LACHAUD, chef du service de la fourrière
Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président constatant que le quorum est atteint ouvre la séance.

M. le président souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration et notamment aux élus qui ont rejoint cette institution. Une présentation de la Régie aura lieu dans quelques instants, ce qui permettra à chaque collaborateur de se présenter. Il remercie la présence de Bordeaux Métropole, organe de tutelle, les organisations syndicales, l'association TRANS'CUB qui est présente à cette instance au titre des associations représentatives et enfin la direction générale des finances publiques qui veille à la bonne marche financière de la Régie.

Affaire 2026/03/01P : mise en place du nouveau conseil d'administration : désignation du président et du vice-président

M. ANDREOTTI indique que, jusqu'à présent, le conseil d'administration était présidé par Christophe DUPRAT. Il ouvre les candidatures pour les postes de président et de vice-président. Il demande à l'assemblée qui, parmi les administratrices et administrateurs ici présents, déposent une candidature ?

M. CAZAUX demande, en tant que nouvel élu, qu'un tour de table soit fait afin que chacun se présente.

M. ANDREOTTI propose que le tour de table soit réalisé une fois la mise en place du nouveau conseil d'administration, la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public.

M. DUPRAT propose sa candidature au poste de président de la Régie.

M. L'HUILLIER propose sa candidature au poste de vice-président de la Régie.

M. ANDREOTTI indique que traditionnellement le vote se fait à main levée.

9 voix pour la candidature de M. DUPRAT au poste de président.

9 voix pour la candidature de M. L'HUILLIER au poste de vice-président.

M. DUPRAT remercie pour la confiance témoignée par les élus du conseil d'administration. Il fera tout son possible pour en être digne et pour poursuivre le bon fonctionnement de la Régie comme il le fait depuis maintenant 12 ans.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/01P

Affaire 2026/03/02P : désignation des membres de la commission d'appel d'offres

M. le président propose de passer à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres qui est composée de 5 titulaires et de 5 suppléants.

M. ANDREOTTI précise que M. le président ne peut pas être membre des CAO et CDSP qui compte chacune 5 titulaires et 5 suppléants. En résumé, tous les administrateurs de la Régie seront titulaires ou suppléants de chaque instance. La CAO se réunit en moyenne 5 à 6 fois dans l'année et la CDSP 1 à 2 fois. Elles ont lieu à la Régie en présentiel ou en visio.

Les administrateurs ci-après sont désignés titulaires de la CAO :

- M. Frédéric GIRO
- M. Quentin BELAUBRE
- M. Jean-François EGRON
- M. Mayeul L'HUILLIER
- M. Gwenaël LAMARQUE

M. le président indique que les 5 autres administrateurs sont donc suppléants dans l'ordre des membres titulaires :

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Géraldine AMOUROUX
- Mme Fatiha BOZDAG
- Mme Pascale BOUSQUET-PITT
- M. Olivier CAZAUX

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/02P

Affaire 2026/03/03P : désignation des membres de la commission de délégation de service public

M. ANDREOTTI propose que la désignation des membres de la CDSP soit identique à celle de la CAO.

M. GIRO propose d'inverser les postes.

M. le président approuve. Les membres titulaires de la CDSP sont :

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Géraldine AMOUROUX
- Mme Fatiha BOZDAG
- Mme Pascale BOUSQUET-PITT
- M. Olivier CAZAUX

Les membres suppléants dans l'ordre des membres titulaires sont :

- M. Frédéric GIRO
- M. Quentin BELAUBRE
- M. Jean-François EGRON
- M. Mayeul L'HUILLIER
- M. Gwenaël LAMARQUE

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/02P

M. le président indique qu'à chaque conseil d'administration sont présentées dans un premier temps des informations et ensuite des délibérations qui nécessitent un vote sur la partie stationnement et dans un 2^{ème} temps sur la partie fourrière. Il précise que cet ordre peut être inversé dans le cas où des administrateurs ne pourraient rester jusqu'à la fin de la séance.

Info/2026/03/01 : présentation de la Régie et de ses principaux collaborateurs

M. ANDREOTTI précise que le conseil d'administration étant renouvelé à 75 %, il semble opportun de faire une présentation synthétique de la Régie. Au préalable, des goodies de la Régie vont être remis à chaque élu(e) ainsi qu'une carte d'accès à l'ensemble des parkings gérés par METPARK que ce soit pour les véhicules ou pour les vélos. Cet accès permettra à chaque administrateur de se rendre compte de la qualité de service proposée

et de signaler tout manquement ou toutes difficultés rencontrées au sein des 35 parkings. Il propose de faire un tour de table afin que chacun se présente.

Il commence en indiquant qu'il est directeur général de METPARK depuis 7 ans et demi. Au préalable, il a occupé un poste à la mairie de Bordeaux pendant 10 ans et auparavant, il a été officier dans la gendarmerie pendant 10 ans.

Mme Céline BORDIN-MORA, directrice financière au sein de la Régie depuis 5 ans et depuis 2 ans, est directrice de l'activité fourrière.

Mme Virginie GAUTHIER, responsable du service commercial, expérience client, communication, recrutée à la Régie depuis un peu plus de 3 ans,

Mme Fabienne GARELLI, assistante de direction, travaille à la Régie depuis 2004.

M. Rémi DOUET, responsable performance, traite la partie données et indicateurs.

Mme Solenne VILLEGIER, cheffe du pôle communication, rattachée au service de Virginie GAUTHIER,

M. Jean-Marie LACHAUD, recruté depuis 1 an en tant que responsable de la fourrière et au préalable, a exercé au sein de la police municipale de Bordeaux,

M. Guillaume LORA, directeur d'exploitation, travaille à METPARK depuis presque 2 ans,

M. Arnaud RAQUIN, responsable des équipes commerciales, expérience client depuis 1 an et demi,

M. Pascal VERZEROLI, directeur des systèmes d'information depuis plus de 4 ans,

M. Frédéric GIRO, maire de Bruges et conseiller métropolitain,

M. Gwenaël LAMARQUE, maire du Bouscat,

M. Quentin BELAUBRE, adjoint à l'urbanisme à la mairie de Bègles et conseiller métropolitain,

M. Miguel SEGUIN, chez METPARK depuis 2013 et directeur technique depuis 2018,

Mme Charlotte HIRIART, directrice administrative, travaille à la Régie depuis 3 ans et demi,

Mme Charline HATINGAIS, responsable de la commande publique depuis 2 ans,

Mme Alexandra LEPARMENTIER, responsable des ressources humaines depuis 10 ans,

M. Thibaut BALADON, responsable du service stationnement à la direction générale Mobilités, service de rattachement fonctionnel de la Régie au sein de la Métropole, point d'orgue administratif et technique de la Régie pour la Métropole,

M. Emmanuel GOUBET, en charge du suivi administratif et financier du stationnement à Bordeaux Métropole,

Mme Célia VILLAIN, contrôleur de gestion externe à l'inspection générale des services de Bordeaux Métropole en charge des dossiers de la Régie,

M. Thierry MOUGIN, responsable du service de gestion comptable de Bordeaux Métropole. Il précise ne dépendre ni de METPARK, ni de Bordeaux Métropole et est un agent de l'Etat et plus précisément de la Direction Générale des Finances Publiques. Il rappelle que les ordonnateurs ont toute la liberté de l'élaboration budgétaire, des commandes, de l'émission des titres de recettes mais son service a en charge le paiement de toutes les dépenses, le recouvrement amiable et contentieux ainsi que la gestion de la comptabilité. Son service rend des comptes en lien avec METPARK. C'est à ce titre-là qu'il siège au conseil d'administration.

Mme Céline PERRUCHE, représentante du collège employés-ouvriers depuis 2006,

M. Roger LEVY, représentant du personnel, travaille à la Régie depuis 35 ans,

M. Jacques DUBOS de l'association TRANS'CUB, représentant du pôle associatif au sein de cette instance,

Mme Pascale BOUSQUET-PITT, élue à Bordeaux et membre de la commission mobilités, transports, stationnement et infrastructures,

M. Olivier CAZAUX, élu à Bordeaux et membre de la commission mobilités, transports,

stationnement et infrastructures,

M. Mayeul L'HUILLIER, adjoint au maire de Bordeaux en charge entre autres du stationnement et des mobilités et conseiller métropolitain,

M. Christophe DUPRAT, membre du conseil d'administration depuis 2008, président depuis 2014 et vice-président de Bordeaux Métropole,

M. Jean-François EGRON, maire de CENON et conseiller métropolitain.

Info/2026/03/01 : présentation de la Régie et de ses principaux collaborateurs

M. ANDREOTTI indique que METPARK est un établissement public industriel et commercial sur le versant stationnement. La Régie est leader dans le stationnement et plus globalement de la mobilité sur la Métropole. METPARK a un 2^{ème} versant, c'est le service public administratif en charge depuis 2011 des mises en fourrière sur la Métropole. 90 à 95 % de l'activité de la Régie est sur l'EPIC et 5 à 10 % sur la fourrière mais en termes de problématiques, METPARK est souvent plus sollicitée sur le service public administratif, ce service étant en lien avec les 28 communes de la Métropole.

A ce jour, la Régie gère 35 parcs de stationnement sur l'agglomération répartis sur 7 communes. 60 % des parkings sont situés sur Bordeaux et 40 % sur la 1^{ère} périphérie bordelaise. METPARK gère plus de 16 000 places de stationnement. Le chiffre d'affaires de l'année 2025 s'établit à un peu plus de 25 M€. 3,6 millions de clients ont été accueillis en 2025. La Régie compte un peu plus de 11 000 abonnés. 160 salariés travaillent pour METPARK. La Régie compte 17 espaces vélos ou METSTATION, nouveau concept d'espaces de mobilités douces développés depuis 3 ans. A ce jour, 8 METSTATION ont ouvert et il est prévu de transformer les autres espaces vélos existants en METSTATION dans les prochains mois.

La majorité des parkings se trouve principalement sur Bordeaux. La plupart des sites sont gérés directement, soit en étant maître d'ouvrage, soit par une mise en affectation de la Métropole et d'autres pour lesquels METPARK réalise une prestation de gestion comme sur les parkings UCG à TALENCE et le MEGARAMA à Bordeaux Bastide. Très prochainement, la Régie gèrera le parking de Carrefour City à Bordeaux Bastide et le parking de l'ancien site de Castéja (250 places) qui a été réhabilité par DOMOFRANCE. METPARK développe de plus en plus ce type de prestation.

Sur 16 000 places gérées par la Régie, 51 % sont concentrées dans l'hypercentre (intra-cours) de Bordeaux, 26 % dans le centre (entre cours et boulevards) et le dernier secteur est la périphérie au-delà des boulevards.

Le chiffre d'affaires a été réalisé en 2025 à hauteur de 63 % par les parcs situés dans l'hypercentre. Pour ce qui est de la fréquentation, comme tous les opérateurs français depuis le COVID, elle baisse de 3 % par an en moyenne, c'est devenu une tendance pérenne. Ce chiffre est plutôt bon par rapport à la moyenne nationale qui se situe entre 5 et 10 %. Certains parkings de PARIS ont perdu près de 60 % de fréquentation depuis le COVID. C'est une tendance structurelle et il précise que des explications seront données pour indiquer comment la Régie fait pour arriver à maintenir un niveau financier relativement bon malgré cette perte de fréquentation.

La Régie compte près de 9 360 abonnés répartis entre des résidents (43 %) et des permanents qui sont des gens qui travaillent notamment dans des commerces, des administrations.

METPARK compte près de 1 800 amodiés qui sont des clients qui ont souscrit une convention de longue durée (15 à 30 ans) pour 1 place de stationnement. 66 % d'amodiés sont des résidents et 34 % des permanents.

La Régie compte près de 8 000 abonnements voitures, 185 abonnements motos, 606 abonnements vélos et 733 autres abonnements.

En ce qui concerne les indicateurs financiers, 4 parkings sur 35 représentent plus de 36 % du chiffre d'affaires. Sur les 35 parkings, 10 sont excédentaires, les autres sont déficitaires d'où l'utilité d'une régie d'aller sur des opérations peu rentables. En moyenne, une place a rapporté en 2025 1 920 €. Le parking qui affiche la plus grande capacité est celui du centre commercial Mériadeck (un peu plus de 1 300 places) et le plus petit est Croix de Seguey (47 places).

Le top 3 des parkings dont le chiffre d'affaires total est le plus important est St Jean (2,6 M€), Pey-Berland (2,3 M€) et centre commercial Mériadeck (2,2 M€).

Pour ce qui est du chiffre d'affaires horaire, le parking St Jean arrive en première position suivi de Pey-Berland et de Victor Hugo et pour le chiffre d'affaires des abonnés, le top 3 est Cité Mondiale suivi de Paludate et Pey-Berland.

Pour ce qui est de l'activité fourrière, le chiffre d'affaires 2025 s'est élevé à 2,3 M€ dont 52 % ont été générés par les contrevenants qui sont venus récupérer leur voiture et qui paient les frais d'enlèvement. Plus de 26 % du chiffre d'affaires proviennent des destructions des véhicules. En effet, près d'un tiers des véhicules entrés en fourrière n'est jamais récupéré par les contrevenants. La vente des véhicules qui font l'objet d'une destruction représente près de 16 % du chiffre d'affaires. Les ventes aux domaines représentent 5 % du chiffre d'affaires. Le nombre de véhicules mis en fourrière en 2025 a été d'un peu moins de 11 500. Comme le démontre le graphique, il y avait eu une forte baisse en 2024 du fait de la fermeture administrative du site principal qu'était le parking Front du Médoc. Pendant 6 mois, le service de la fourrière n'a pu fonctionner de manière optimale avant de trouver le site du Haillan, ce qui explique la forte progression de l'activité entre 2025 et 2024. 80 % des enlèvements ont été réalisés sur la ville de Bordeaux.

Il propose de présenter quelques opérations majeures réalisées ces derniers mois et toujours en cours comme une nouvelle expérience client qualitative et agréable sur toutes les étapes du parcours. La Régie a investi 27 M€ pour transformer 4 anciens parkings dans l'hypercentre entre 2024 et 2027. Gambetta et République sont terminés. La rénovation de Porte de Bordeaux est en cours et devrait s'achever à l'automne prochain. En juillet prochain, des travaux de réhabilitation débuteront sur Cité Mondiale et devraient durer 1 année.

METPARK a signé il y a maintenant 2 ans avec TotalEnergies la plus grande concession publique de France de bornes IRVE. En effet, 1 500 bornes seront déployées sur 2 ans et demi. A ce jour, près de 800 points de charge ont été installés et fin 2026, un peu plus de 1 000 pour atteindre les 1 500 en 2027. Ces équipements permettent de répondre à l'électromobilité du parc auto et au changement de comportement des automobilistes. C'est une concession signée pour 15 ans avec rétribution d'une redevance annuelle qui permet de gagner un peu d'argent et de combler la perte de fréquentation des véhicules thermiques.

La première METSTATION, nouveau concept, a été réalisée sur le parking 8 mai 45. A ce

jour, 8 sites sont en service : 8 mai 45, Gambetta, Pey-Berland, République, Victoire, Victor Hugo, Mérignac et Pessac. Il est prévu une METSTATION sur Porte de Bordeaux avec la réhabilitation du parking et également sur centre commercial Mériadeck qui aura une grande capacité.

Sur le mandat à venir, le 2^{ème} marché global de performance sera lancé pour réhabiliter 3 parkings dont Victor Hugo qui a été construit il y a 64 ans, Camille Jullian dont la Régie récupère son exploitation à partir du 1^{er} septembre prochain géré jusqu'à présent par INDIGO et Victoire. Ces 3 parkings vont être réhabilités pour un montant d'environ 27 M€, même montant que pour le MGP 1 qui portait sur la rénovation de 4 parkings. En effet, la réhabilitation du parking Victor Hugo va être plus lourde et donc plus coûteuse. A chaque rénovation, les places de stationnement sont élargies, des services sont proposés, le guidage à la place est installé, la sécurisation est renforcée afin de proposer un site agréable, apaisant et sécurisant en mettant de la musique, de l'identité olfactive... La Régie essaie de se mettre au standard de ce que demande aujourd'hui un automobiliste ou un cycliste.

METPARK va également diversifier ses activités pour remédier à la perte de fréquentation et aux vides dans les parkings qui coûtent de l'argent à la Régie. A été lancé en février dernier, un appel à manifestation d'intérêt sur le toit terrasse du parking du centre commercial Mériadeck qui est quasiment toujours vide. La Régie a reçu beaucoup de candidatures qui vont proposer une activité comme du padel, du karting électrique, ... L'activité qui sera choisie fera l'objet du versement d'une redevance annuelle en deux parties : une redevance forfaitaire et éventuellement en fonction du chiffre d'affaires un pourcentage d'intéressement. Le conseil d'administration sera tenu au courant de ce dossier dans les semaines et les mois qui viennent lorsque le candidat sera sélectionné, le plus à même de satisfaire aux demandes de la Régie.

Il est prévu également de requalifier le parking Front du Médoc fermé depuis le 5 décembre 2023 pour raison de sécurité. Ce site de 37 000 m² comprend trois niveaux dont un en sous-sol, un en rez-de-rue et un aérien. Il était en très grande perte de vitesse. METPARK a plein d'idées pour le requalifier mais cela coûte très cher. Une réflexion est menée avec Bordeaux Métropole notamment sur la problématique de l'étanchéité de la terrasse Front du Médoc, problématique commune à l'ensemble des terrasses de Mériadeck. Dans le cadre de ces travaux, une réflexion est menée pour transformer au moins en partie l'activité qui était historique dans ce parking c'est à dire du stationnement pour véhicules thermiques. Il faudra à terme faire le bon choix sur l'activité et tout ceci en bonne intelligence avec la maison mère qu'est Bordeaux Métropole. Il pourrait être accueilli par exemple des locaux de self stockage pour des commerçants, des particuliers qui dans l'hypercentre de Bordeaux par exemple n'ont pas de cave, pas de stockage ou des installations de data center qui se trouvent très souvent en périphérie. Une activité en lien avec l'espace logistique dernier kilomètre pourrait être intéressante du fait de la mise en place du contrôle d'accès dans l'hypercentre bordelais qui ne permet pas toujours aux gros véhicules de livraison de circuler. En créant ces espaces dans le parking Front du Médoc, cela leur permettrait de dégrupper et avec des petits véhicules ou électriques de livrer l'ensemble des commerces dans l'hypercentre.

Un nouveau service a été créé METPARTNER, service proposé à des structures privées ou publiques qui ont des parkings à gérer et qui ne savent pas faire. Leur exploitation est confiée à la Régie, comme cela va être le cas pour Carrefour Bastide à partir du 1^{er} juillet 2026. Les clients actuels sont GIRONDE HABITAT, Carrefour, UGC, MEGARAMA. METPARK compte développer sur les années à venir ce type de prestations, ce qui est le travail d'Arnaud et de Virginie qui seront fortement mobilisés dans les mois qui viennent

parce que ce sont des prestations qui rapportent un peu d'argent et qui ne nécessitent pas forcément énormément d'investissements à la différence d'un parking qui coûte très cher à construire et qui ensuite peut rapporter de l'argent.

Il est à l'entière disposition du conseil d'administration ainsi que l'ensemble de ses équipes pour toutes questions complémentaires.

M. le président ajoute que les activités sont importantes au sein de METPARK et la Régie répond à plusieurs commandes de Bordeaux Métropole. A l'origine, le but était de garer des voitures dans les parcs de stationnement. Ensuite, la Régie a accompagné des opérations comme l'Aréna avec la construction d'un parking. Elle a participé à la reconstitution de l'offre de stationnement suite à la construction de la ligne D du tramway et puis elle a accompagné les opérations de logements comme sur Bègles les Sècheries, l'EPA Bordeaux Euratlantique. La Régie est présente pour accompagner toutes ces évolutions et le but principal aujourd'hui c'est d'être une structure qui ne coûte rien à la Métropole en gérant les parkings propriétés de Bordeaux Métropole et en versant une redevance annuelle.

Cela n'est pas forcément le cas pour la fourrière qui est aujourd'hui une activité très déficitaire parce que 35 % des véhicules ne retrouvent pas leur propriétaire. La Régie est obligée régulièrement de les faire partir à la ferraille et cela a un coût mais surtout leur stockage coûte cher notamment sur le site du Haillan qui est une ancienne casse auto. Ce site est loué et coûte assez cher. L'objectif est de faire l'acquisition de ce bien de façon à être indépendant. La Régie a un dépôt sur la rive droite, deux dépôts à Mérignac pour pouvoir stocker tous ces véhicules parce que lorsqu'il y a des grosses opérations dont notamment à la fin de l'année où un certain nombre de communes demandent l'enlèvement des voitures épaves ou lors de grosses activités sportives ou autres, il faut pouvoir répondre à la demande.

A chaque conseil d'administration, un point est fait sur l'activité. Les informations données par la Régie sont assez nombreuses, il parle sous le contrôle des anciens administrateurs.

Il précise que, contrairement aux collectivités auxquelles participent les élus de cette instance, l'ordonnateur est le directeur ce n'est pas le président. Le président préside les séances du conseil d'administration pour lesquelles il signe les convocations et le directeur présente les délibérations.

Info/2026/03/02 : évolution de l'activité

M. ANDREOTTI précise qu'à chaque séance est présentée une information sur l'évolution de l'activité en commençant bien évidemment par l'activité des parkings. Le nombre d'abonnés au 30 avril 2026 s'élève à 9 216 dont 7 864 abonnés véhicules légers, dont 3397 résidents et 4467 permanents c'est grosso modo des chiffres à peu près stables par rapport à l'année N-1. La Régie compte 200 abonnements motos, en progression de 8,1 % par rapport à 2025, 625 abonnements vélos et 523 autres abonnements dont 6 abonnements autopartage, multcartes qui ont fortement diminué du fait de la résiliation d'un certain nombre d'abonnements nuit du CHU St André. Ce dernier a opté pour d'autres dispositifs tarifaires proposés par la Régie.

Depuis la mise en place de l'abonnement pour personnes à mobilité réduite à moins 40% dans certains parkings de l'hypercentre de Bordeaux, qui était une demande de l'ancienne

mandature, 19 clients ont souscrits à cette offre. Suite également à une demande de l'ancienne mandature, 133 abonnés bénéficient de l'offre seconde voiture à moins 50% pour les résidents de la ville de Bordeaux. Le principe est très simple si l'automobiliste est résident de la ville de Bordeaux et a souscrit un abonnement voirie, il a la possibilité pour le deuxième véhicule du foyer de bénéficier d'un abonnement à moins 50% dans un parking METPARK. Le nombre d'amodiés s'élève à ce jour à 1 816 au 30 avril 2026. Au total, la Régie comptabilise un peu plus de 11 000 usagers sous contrat tout confondu abonnés et amodiés.

La fréquentation horaire sur les 4 premiers mois de l'année 2026 diminue de 2 %, un peu plus de 740 000 usagers ont été accueillis dans les parkings. La fréquentation abonnés a profité d'une légère augmentation de 0,6 %. Au cumul, un peu plus de 1 176 000 usagers ont été accueillis dans les parkings depuis le début de l'année, soit un léger recul de 1,1% par rapport à la même période que l'année dernière. Le chiffre d'affaires est ventilé en quatre grandes catégories : les abonnés, les conventions, les amodiations et les horaires constituant les quatre typologies du chiffre d'affaires qui est de 8 M€ sur les quatre premiers mois de l'année avec un léger recul de 1 %, soit une baisse de 50 000 € par rapport à la même période que l'année dernière.

Le chiffre d'affaires est en régression de 2,7 %, celui des abonnés augmente de 1 %, celui des amodiés augmente de 2 %. Il précise que ce qui a fait le business model d'un parking depuis des années, c'est le chiffre d'affaires horaire. C'est à dire que l'utilisateur qui vient faire ses courses, voir une séance de cinéma ou se rend au restaurant paie une tarification à l'heure plus élevée qu'un abonné ou un amodié. En résumé, si la fréquentation horaire est importante, l'activité du service est positive. Le top 3 des parkings en termes de chiffre d'affaires horaire est gare St Jean, Pey-Berland et Victor Hugo et celui des abonnés est Cité Mondiale, Paludate et Pey-Berland.

En ce qui concerne le suivi des réclamations, en avril 2026, METPARK a reçu 102 réclamations, soit à peu près 2 % de plus par rapport à la même période de l'année dernière. C'est toujours 102 réclamations de trop, mais il faut prendre en compte que la Régie a accueilli près de 1,2 millions d'utilisateurs et s'il est fait un cumul des réclamations depuis le début de l'année, elles sont au nombre de 400. Cela donne quand même une vision de la qualité de ce qui est proposé aux utilisateurs. Sur le mois dernier, le principal des réclamations faisait suite au stationnement sur l'Aréna dû souvent à des difficultés de fonctionnement en sortie du matériel de péage, sur Pey-Berland et sur centre commercial Mériadeck.

En ce qui concerne la fourrière automobile, le nombre de véhicules mis en fourrière au 30 avril dernier connaît une augmentation par rapport à la même période 2025, puisqu'il a été enlevé au 30 avril 4 110 véhicules contre 3 748 sur la même période que l'année dernière, c'est-à-dire une augmentation de 10 %. Depuis le 1^{er} janvier 2026, la Régie a signé un nouveau marché d'enlèvement avec un nouveau prestataire qui a notamment mis des moyens supplémentaires pour répondre à l'ensemble des communes et en particulier à la commune centre. 80 % de ces enlèvements ont été effectués sur les 4 premiers mois de l'année sur Bordeaux. Parmi les véhicules entrés, 285 étaient des deux roues, c'est-à-dire des motos ou des scooters. Au 30 avril, 2 818 véhicules ont été récupérés par leur propriétaire, c'est-à-dire 69 %, ce qui sous-entend que plus de 30 % des véhicules ne sont pas récupérés. Un peu moins de 1000 véhicules ont été facturés pour destruction. Le chiffre d'affaires au 30 avril 2026 s'élève à 862 000 €, soit une hausse de 110 000 €. En effet, le nombre de véhicules mis en fourrière ayant augmenté, le chiffre d'affaires est plus élevé. Afin de permettre aux membres du conseil d'administration d'identifier le nombre de véhicules mis en fourrière par commune, la répartition du nombre d'enlèvements des

véhicules, tous véhicules compris, en fonction des demandes de la Police Nationale et des polices municipales est donnée dans cette information ainsi que la répartition par commune des enlèvements véhicules deux roues.

M. CAZAUX remercie pour cette présentation très synthétique et très précise. Il souhaiterait avoir des précisions sur l'amodiation et savoir s'il y a des progressions suite aux constructions dans le secteur d'Euratlantique ? C'est quelque chose qui est assez nouveau.

M. ANDREOTTI répond que c'est un support qui progresse d'année en année pour la simple et bonne raison que 90 à 95 % des preneurs sont des bailleurs. Pourquoi ? Une amodiation permet aux bailleurs d'éviter de construire sous chaque résidence un parking souterrain qui serait très coûteux. En échange, ils ont l'obligation de souscrire une amodiation dans un parking public proche. Pour la Régie, une amodiation est assez rentable puisque plus rémunératrice qu'un abonnement mais est aussi très rentable pour un bailleur qui économise deux à trois fois le prix de la construction qu'il supporterait s'il devait implanter un parking souterrain. Il y a énormément de programmes, notamment sur le secteur Euratlantique. METPARK compte beaucoup d'amodiés sur Amédée Saint-Germain et sur Amplitude, 2 parkings situés dans l'OIN. La Régie a une très forte demande de l'autre côté de la gare qui devrait déboucher dans les mois et les années qui viennent sur des contrats d'amodiation. L'amodiation est un produit qui va forcément se développer dans les mois et les années qui viennent. C'est un produit qui n'est pas toujours encore bien connu mais avec les promoteurs et les bailleurs, la Régie a fait un gros effort de présentation. Ils commencent à intégrer ce sujet parce que jusqu'à présent, ils vendaient à leurs acheteurs de l'amodiation mais ils ne maîtrisaient pas ce produit. METPARK a mis en place 2 présentations : une présentation à destination du promoteur qui est le vendeur pour expliquer ce qu'est une amodiation et ensuite, une présentation aussi à destination de l'acquéreur pour savoir quels sont ses droits, ses devoirs, la durée, les volumes financiers qu'il devra au départ décaisser, et ensuite, tout au long de la vie de l'amodiation. Il précise que les amodiations les plus courtes sont souscrites pour 15 ans. La jurisprudence dit qu'il n'est pas possible de réduire cette durée et les plus longues sont sur 50 ans. Leur durée peut être de 15, 20, 25, 30. Cela dépend du projet mais en moyenne, elles sont de 15 et 30 ans. Le parking Bègles les Sècheries compte beaucoup d'amodiés. 90 % des contrats sont des amodiataires qui ont donné pas mal de fil à retordre ces dernières années à la Régie.

M. le président remercie pour ces informations.

Info/2026/03/03 : : information concernant la passation et l'exécution des marchés passés par la Régie

Mme HATINGAIS indique que, depuis le dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 4 mars, la régie a notifié 15 marchés, dont 7 qui avaient été attribués par la dernière commission d'appel d'offres et 8 dont le montant est inférieur à 10 000 € H.T, 9 avenants, dont 8 sans incidence financière, 150 bons de commande en exécution d'un accord cadre à bons de commande pour l'activité du SPIC, et 6 pour le SPA fourrière. 111 bons de commande correspondent à des demandes d'achat dont le montant est inférieur au seuil européen, pour le SPIC, et 6 pour le SPA. Tous les tableaux sont annexés à l'information transmise.

Info/2026/03/04 : déroulement des travaux

M. SEGUIN précise que le MGP 1, qui est l'acronyme du premier marché global de performance, est un marché qui a été passé il y a 3 ans avec la société GTM pour 25 M€. Il a pour but de rénover les parkings Gambetta, République, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux. L'enjeu du MGP est non seulement de faire des travaux mais aussi d'adapter les parkings aux nouvelles mobilités dont les mobilités douces avec le concept des METSTATION. Bien sûr, il a été aussi rajouté des services, comme du Click & Collect, qui marche très fort avec les lockers comme Mondial Relay et Vinted. Ont été installées des bornes de recharge électrique et aussi toutes les dernières innovations technologiques en matière notamment de guidage à la place, du ticketless qui permet aux clients de ne plus avoir besoin de tickets pour entrer et sortir. L'identification du véhicule se fait par un double lecteur de plaques signalétiques. Le guidage à la place permet à l'aide de bornes de rechercher son véhicule soit en renseignant la plaque d'immatriculation, soit son horaire d'arrivée. Les membres du conseil d'administration pourront essayer ces produits avec la carte d'accès qui leur sera remise.

M. ANDREOTTI précise que les deux photos projetées montrent vraiment l'avant, c'est-à-dire PARCUB, l'ancienne appellation de la Régie jusqu'en 2020, et l'après. Le modèle a vraiment changé.

M. SEGUIN indique que les parkings Gambetta et République ont été livrés et le 3^{ème} parc, Porte de Bordeaux, est en cours de rénovation. Les travaux ont débuté en novembre dernier et ont été phasés pour maintenir la gestion du parking. La Régie a des contraintes, notamment lors des matchs de l'UBB, qui nécessitent des besoins de stationnement. Les niveaux - 2 et -4 sont terminés et ont été réouverts en mars et en avril. Les travaux se poursuivent sur le -2, les travaux partant du bas pour remonter. Le parking sera totalement fermé à partir du 15 juin jusqu'à début septembre pour la reprise des matchs de l'UBB. Effectivement, certains travaux comme sur les rampes ou le changement des ascenseurs ne peuvent pas être réalisés avec un parking partiellement ouvert. Une nouvelle signalétique, une nouvelle charte graphique avec bien sûr tous les services associés seront mis en place comme les lockers, une METSTATION et bien sûr des bornes de recharge électrique du concessionnaire TotalEnergies. Le planning est en avance. Les travaux pourraient être réceptionnés en octobre alors que cela était prévu début 2027.

M. ANDREOTTI fait remarquer que les 2 précédents parkings ont été livrés en avance, ce qui est assez rare. Porte de Bordeaux devrait l'être également.

M. SEGUIN précise qu'effectivement, 2 mois seront gagnés sur le planning. Le prochain parking rénové sera Cité Mondiale. Comme les travaux de Porte de Bordeaux vont se terminer plus tôt, cela permettra aussi aux équipes de GTM de s'investir sur Cité Mondiale. Les travaux démarreront en juillet et vont durer 16 mois. Ils seront réalisés comme sur Porte de Bordeaux en maintenant l'exploitation du parking mais il sera fermé quand même pendant 2 mois. Ces travaux démarrent tardivement dans le planning car les relations sont compliquées avec la copropriété.

Les travaux concernant les METSTATION se poursuivent. Il rappelle que ce sont des locaux dédiés aux mobilités douces avec des services associés. En effet, l'utilisateur peut garer son vélo électrique, son vélo cargo, sa trottinette. Ils sont dotés de casiers pour pouvoir recharger les batteries, d'une borne de gonflage, de réparation et un petit atelier.

M. ANDREOTTI précise que tout ceci est proposé pour la modique somme de 50 € par an, tout compris services et électricité avec un accès à l'ensemble des METSTATION et locaux vélos de la Régie, prix défiant toute concurrence.

M. SEGUIN indique que 8 METSATION ont été livrées et la 9^{ème} sur le parking de Pessac va être mise en service cette semaine. Elle pourra accueillir 40 vélos et est dotée de quelques casiers. La consultation pour la dernière METSTATION qui sera sur le parc centre commercial à Mériadeck est plus ambitieuse puisqu'elle aura une capacité de 150 vélos à peu près avec une réception des travaux prévue le 1^{er} trimestre de l'année prochaine.

Un gros marché a été engagé sur les travaux de peinture mi-mars. C'est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum de 3 M€. Ce marché permettra de rafraîchir certains parcs comme Paludate sur lequel il y a souvent eu des rodéos et du vandalisme. Les travaux vont débuter en juillet et vont durer 4 mois.

Pour ce qui est de la concession avec TotalEnergies pour l'installation et l'exploitation de 1500 bornes IRVE sur 15 ans, comme le rappelait M. ANDREOTTI, c'est la plus grande concession de France. En 2025, 650 points de charge ont été mis en place. En début d'année, 45 points de charge ont été installés sur Mérignac et 74 vont être installés sur Victoire. Suivront d'ici septembre 118 points de charge supplémentaires sur Pey-Berland et 85 sur centre commercial Mériadeck. En fin d'année, se rajouteront les 90 points de charge de Porte de Bordeaux et 80 sur 8 mai 45. En fin d'année, auront été installés 800 points de charge.

M. le président remercie pour ces explications. Il précise que les administrateurs ne doivent pas hésiter à faire leurs retours sur l'utilisation des parkings. Il est important d'avoir leur avis.

M. SEGUIN précise qu'il souhaite dire une chose importante sur le MGP2. Ce marché global de performance va concerner les parcs Victor Hugo, Victoire et Camille Jullian. La Régie rencontrant des difficultés avec un de ses prestataires qui est programmeur dans l'exécution du marché, elle va être contrainte de résilier ce marché et de le relancer pour désigner le nouveau programmeur. Le MGP 2 va donc prendre du retard. La Régie va quand même arriver à sélectionner d'ici fin juin les 3 équipes pour participer à la consultation. L'opération prendra du retard et l'attributaire ne pourra pas être désigné avant la fin d'année 2027.

M. ANDREOTTI ajoute que l'opération ne prendra que six mois de retard par rapport à ce qui était prévu. 8 candidats ont déposé une offre et d'ici la fin du mois de juin, 3 d'entre eux seront retenus. Le conseil d'administration sera tenu informé des 3 finalistes pour la phase offre, phase qui va durer une bonne année avec des allers-retours, des remises de première offre, de seconde offre et d'offre finale. Ce marché sera notifié sûrement à l'été ou à l'automne 2027. Il compte sur ses équipes qu'il sait brillantes pour contracter les délais. L'idée est de débuter les travaux du MGP 2 en 2028. Les travaux du MGP 1 sur Cité Mondiale se termineront en 2027.

M. le président remercie pour toutes ces informations.

Info/2026/03/05 : informations relatives à la sécurité dans les parkings

M. ANDREOTTI indique que cela fait maintenant trois ans qu'un point est fait sur la sécurité dans les parkings, notamment ceux de l'hypercentre qui connaissent depuis de nombreuses années des difficultés en termes de sécurisation qui ont poussé la Régie il y a 3 ans à contractualiser avec une société privée qui est présente dans les parkings tous

les soirs de l'année de 19 H à 6 H. Cette société de sécurité privée assiste, aide et accompagne les agents de METPARK pour tenter de juguler les incivilités et infractions de tous genres.

M. LORA précise qu'effectivement, un point est fait à chaque conseil d'administration avec deux versants, un point sur la population marginale constatée dans les parcs et un deuxième sur les dégradations, les casses, que peuvent subir les usagers qui se garent dans les parkings. Depuis ce début d'année et jusqu'au 18 mai, il est constaté une très forte recrudescence de la population marginale. Comme le montre l'historique sur le tableau portant sur les années 2023, 2024, 2025, 2026 avec les différentes courbes, malheureusement depuis ce 1^{er} quadrimestre, il est constaté une multiplication par 2 voire par 3 des chiffres de la population dite marginale au sein des parkings alors qu'en 2025, il avait été enregistré une baisse de la présence de cette population. Il est dénombré 647 signalements avec une progression de 112 % accumulée depuis le début de l'année avec 22 parcs impactés. Cela veut dire qu'il y a eu au minimum un signalement depuis le début de l'année sur les parkings. Les 6 parkings les plus visités et fréquentés sont Victor Hugo avec 286 signalements, Saint-Jean 150 signalements, Victoire 80, Grands Hommes 68, Mériadeck 37 et Alsace Lorraine 31. Dans cette liste de parkings impactés, il est retrouvé le top 3 des parkings qui sont les plus fréquentés en termes de chiffres ou en termes d'abonnés.

Sur la partie des casses, a contrario, il faut aussi s'en satisfaire, depuis le début de l'année, il est constaté une forte baisse puisque 76 casses ont été signalés depuis ce début d'année. Comme le montre le graphique, le gros de ces casses est intervenu sur les mois de janvier et février. Depuis le mois de mars et notamment sur les deux derniers mois, avril et mai, une seule dégradation par mois a été enregistrée. Cela est vraiment une excellente nouvelle qui vient sanctionner positivement le travail qui est fait par les équipes qui interviennent sur l'ensemble des parcs, notamment les équipes en fin de journée et la nuit, qui ont mis en place des procédures et une organisation qui permet vraiment de mener des rondes de sécurité à titre préventif et qui font fuir les casseurs. Il souligne également le travail de la société de sécurité qui intervient depuis maintenant plus de deux ans sur les parcs. Certains parcs sont plus impactés en termes de casses dont Victoire avec 15 signalements, Victor Hugo 13, Pey-Berland 15 et Grands Hommes 12.

M. le président indique que, depuis trois ans sur ce sujet, il était habitué à ne jamais dire que c'est gagné mais force est quand même de constater que 4 mois consécutifs marquent un ralentissement très fort sur la casse dans les parkings. Il y a plusieurs éléments à prendre en compte. D'abord la société de sécurité qui est présente sur les sites. De plus, quelques arrestations ont eu lieu. Les gens sont passés en incarcération. Ils vont sortir un jour. Grâce à l'aide des caméras, y compris sur les autres parkings des concurrents comme INDIGO ou autre, il s'est avéré que c'était la même bande qui faisait le tour des parkings. Il y a bien un lien de cause à effet entre cette bande-là qui avait trouvé ce système très facile de prendre ce qu'il y avait dans les voitures.

Sur la population marginale, il y a une véritable recrudescence, ce qui était déjà constaté notamment quand la météo était froide. Au mois de mars et avril, les chiffres sont assez élevés. Il faut regarder ce que ça peut générer, d'où ça vient, etc. C'est une information dont le conseil d'administration doit avoir connaissance. La partie casse a diminué mais la présence de la population marginale génère pour les clients un sentiment d'insécurité. Qui n'a pas enjambé quelqu'un couché par terre pour monter dans sa voiture ? Cela lui est arrivé, il n'imaginait pas connaître cette situation dans un parking. Il tient à remercier la société de sécurité qui permet de faire baisser le nombre de casses. Ce sont des dépenses qui sont non négligeables et qui sont prises en charge par la Régie. Mais il y va

aussi de la sécurité des clients. Le client paie une prestation dont il est en droit d'espérer qu'elle se passe dans les meilleures conditions possibles et de récupérer sa voiture aussi telle qu'il l'a laissée. Un travail de communication a été également réalisé pour informer les clients qu'il ne faut rien laisser d'apparent sur les sièges. En effet, ils ont le choix dans les véhicules et vont plutôt aller sur ceux qui laissent des choses visibles comme un ordinateur sur le siège arrière, une veste, etc. Cela attire plus que s'il n'y a rien.

A chaque conseil d'administration, un point est fait sur la sécurité.

Affaire 2026/03/04P : procès-verbal du conseil d'administration du 04 mars 2026

M. le président demande s'il y a des oppositions ou des abstentions pour l'approbation de ce procès-verbal ?

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/04P

Affaire 2026/03/05P : SPIC – Compte financier unique 2025

M. ANDREOTTI indique que ce CFU devait être présenté lors du dernier conseil d'administration mais en raison d'un dysfonctionnement du logiciel HELIOS de la DGFIP, il a fait l'objet d'un report.

Mme BORDIN-MORA précise que la présentation du CFU est une nouveauté réglementaire. Le CFU, compte financier unique, est un document commun à l'ordonnateur et à l'agent comptable et qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il doit communiquer une information financière plus simple et plus lisible. C'est une obligation réglementaire à compter de l'arrêté des comptes 2026, donc des comptes qui seront votés en 2027. Mais la Régie a souhaité prendre de l'avance avec **M. MOUGIN**. Pourquoi ? Parce que s'il y a des petits ajustements à faire, il valait mieux ne pas le faire au dernier moment. Le CFU simplifie les procédures mais en pratique, il y a des choses quand même à ajuster mais globalement cela s'est très bien passé.

Le compte financier unique propose en section d'exploitation un excédent à un peu plus de 820 000 € et une section d'investissement qui présente également un excédent à un peu plus de 2,8 M€. Pour présenter le bilan financier, elle propose de le faire sous format power point afin que cela soit un peu plus simple et clair pour tous. En 2025, il a été réalisé un chiffre d'affaires de 26,6 M€ en progression par rapport à 2024 puisqu'il progresse de presque 5 %. Le chiffre d'affaires horaire représente 55 % du chiffre d'affaires et le chiffre d'affaires abonné 32 %. 9 parkings ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 M€ et représentent 66 % du chiffre d'affaires total. Comme le disait **M. ANDREOTTI**, les 14 parkings de l'hypercentre disposent de 51 % des places mais représentent 63 % du chiffre d'affaires.

Au niveau des indicateurs horaires, la Régie a comptabilisé 2,3 millions d'entrées, en diminution de 2 % par rapport à 2024. A périmètre comparable, la fréquentation a diminué de 6 %, notamment sur les parkings de l'hypercentre où il y a de fortes baisses sur les parkings Grands Hommes, Victor Hugo et Pey-Berland. Si au niveau national, ces chiffres sont plutôt rassurants, ce sont quand même des baisses importantes. Mais il est constaté une atténuation de cette baisse puisque sur le second semestre, l'équilibre était atteint. Le 1^{er} semestre avait été particulièrement en baisse avec moins 4 %. Au niveau des indicateurs abonnés et amodiés, la Régie a gagné 101 abonnés au 31 décembre 2025 par

rapport au 31 décembre 2024 et 72 amodiés. En ce qui concerne les amodiés par parking, les parkings Amédée, Sècheries et Amplitude représentent 75 % du chiffre d'affaires amodiation de l'année 2025.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à près de 31 M€ en 2025, en progression par rapport à 2024. Les achats, charges externes et impôts représentent 37% des charges de fonctionnement soit un peu plus de 11 M€, soit une progression de 500 000 € par rapport à 2024. A l'intérieur de cette hausse, il y a des grandes variations. Par exemple, il a été économisé 300 000 € sur l'électricité et en parallèle, dépensé 150 000 € de plus sur les impôts. Le poste de charges de personnel représente 32 % des dépenses de fonctionnement. S'il est fait un focus sur la partie achat et charges externes, les entretiens et réparations des parkings représentent près de 4 M€ en 2025, notamment avec le site Front du Médoc, sur lequel il a été dépensé plus d'1 M€ pour du désamiantage et des études structurelles.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 820 000 € avec un résultat d'exploitation à près de 500 000 €. Est incluse dans ce résultat d'exploitation une reprise de la créance douteuse du promoteur REALITES, donc un produit de 1,5 M€. S'il était fait un retraitement de ce produit, le résultat d'exploitation serait négatif et s'élèverait à moins de 1 M€. Le résultat financier est positif, un peu plus de 500 000 €. Cela est lié aux intérêts de placement de la trésorerie. En effet, la Régie a une trésorerie assez conséquente et fait l'objet de placement sur des comptes sécurisés qui produisent des produits financiers. La Régie affiche un résultat exceptionnel de 210 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à près de 11 M€ en 2025 et ceci grâce justement à ce niveau de trésorerie. Les immobilisations représentent 83 % des dépenses d'investissement et s'élèvent à quasiment 9 M€ dont 5 M€ de travaux ont été nécessaires sur le parking République dans le cadre du MGP et 1,5 M€ pour le remplacement du matériel de péage.

Concernant le bilan, au 31 décembre 2025, la Régie a un actif immobilisé de 265 M€ bruts, ce qui représente tout le patrimoine, tous les parkings qui sont inscrits à l'actif. Cette somme en net s'élève à 135 M€, ce qui signifie que 51 % de l'actif est immobilisé. En parallèle, le droit de l'affectant à un peu plus de 100 M€ représente les parkings mis en affectation par Bordeaux Métropole et qui rentrent au passif du bilan, ce qui représente 38 % de l'actif immobilisé brut. Cela signifie que la Régie a 38 % de son actif qui concerne des parkings mis en affectation par la Métropole. METPARK peut réaliser des travaux dans les parkings, ce qui fait augmenter leur valeur. La trésorerie s'élève à près de 35 M€ dont 23 M€ étaient placés au 31 décembre. Les créances clients s'élèvent à 1 M€ dont 46 % sont liés à 2025, ce qui est plutôt un bon indicateur. Les créances ne sont pas anciennes et la Régie n'a pas de difficultés particulières sur le SPIC grâce notamment au travail qui est fait par l'agent comptable.

Si les membres du conseil d'administration ont des questions à poser, elle se tient à leur disposition pour rentrer dans le détail.

Mme BOUSQUET-PITT a relevé que la fréquentation avait baissé de 8 % sur Grands Hommes. Elle précise avoir déjà parlé à M. ANDREOTTI en tant qu'adjointe au maire de Bordeaux il y a quelques années du problème des ascenseurs. En effet, l'année dernière, aucun ascenseur ne fonctionnait pendant plusieurs mois. Elle précise y être allée samedi car elle a eu des signalements et elle a constaté qu'il n'y avait qu'un ascenseur en fonctionnement à nouveau. Elle sait que l'ascenseur dépend du centre commercial, mais ces problèmes sont récurrents et les gens, du coup, évitent ce parking. Elle souhaite avoir

un éclairage sur ce sujet.

M. ANDREOTTI répond que, comme elle, la Régie est très agacée par ces dysfonctionnements qui sont de longue date et récurrents. S'il n'y en a pas un sur deux, ce sont les deux qui sont en panne. Ces ascenseurs appartiennent au centre commercial et en l'occurrence à l'établissement TERRANAE qui gère ce centre. Le conseil syndical a indiqué la semaine dernière que les ascenseurs devraient être remplacés. Il espère que cela sera fait d'ici la fin de l'année voire début de l'année prochaine. Normalement, ce sujet doit être voté à la prochaine AG qui a lieu au mois de juin. Les usagers du parking ne s'adressent jamais au centre commercial. Ils sont persuadés que ce sont les ascenseurs du parking, donc la Régie réceptionne toutes les plaintes, les agacements forts légitimes, puisque c'est un parking qui est très profond avec 7 ou 8 niveaux. Quand l'ascenseur ou les deux sont en panne, c'est extrêmement compliqué pour les clients de monter ou de descendre 8 niveaux. METPARK a mis une forte pression et ce sera voté le mois prochain, en juin, à l'AG. Il espère que d'ici fin 2026 ou début 2027 les ascenseurs auront été changés.

M. le président précise avoir assisté au conseil syndical sous la mandature 2014-2020 pour représenter la Métropole et il a pu constater que c'était très difficile de faire déboursier un centime pour les travaux par le syndic. TERRANAE avait présenté déjà en 2017 le changement des ascenseurs et en 2026, cela n'est toujours pas acté. Ils justifient chaque fois que c'est la Régie qui génère le plus de trafic. Ces ascenseurs présentent une vraie difficulté. D'un point de vue pratique, tout ascenseur qui est ouvert au public rencontre des difficultés. C'est très difficile. S'ils sont prêts à les changer, c'est une bonne nouvelle. S'ils sont destinés à avoir un flux plus important, deuxième bonne nouvelle. Mme BOUSQUET-PITT a raison, s'il y a un problème avec les ascenseurs, les clients vont plutôt aller se garer ailleurs. Tout comme la pose de bornes pour l'accès au parc Pey-Berland qui a fait chuter la fréquentation de ce parking de 10 %. Les gens restent plutôt en amont et ne rentrent plus dans la ville par rapport à cela. D'ailleurs, le conseil d'administration devra se pencher sur le cadeau que va faire Bordeaux Métropole dans quelques semaines en donnant la gestion à METPARK du parking Camille Jullian. En effet, pour maintenir la fréquentation de ce parking, il faudra être inventif car pour y accéder, c'est compliqué. Est-ce qu'il faudra le réserver aux résidents ? Il peut y avoir des solutions qui soient proposées. Il va falloir le gérer en le faisant le mieux possible. Il espère que des bonnes nouvelles seront communiquées au prochain conseil d'administration concernant ces ascenseurs.

M. ANDREOTTI, en sa qualité d'ordonnateur de la Régie, quitte la séance avant la mise au vote du compte financier unique.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/05P

M. ANDREOTTI rejoint la salle de réunion et remercie le conseil d'administration pour le vote du CFU.

Affaire 2026/03/06P : SPIC – Affectation des résultats 2025

Mme BORDIN-MORA indique que, compte tenu des éléments qui ont été présentés au CFU, il est proposé d'entériner l'affectation des résultats 2025. Si les membres du conseil

d'administration ont des questions, elle se tient à leur disposition pour y répondre.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/06P

M. le président précise que les trois délibérations qui suivent sont consécutives pour des délégations qui sont données en ce début de mandat au directeur général en matière de commande publique, d'ester en justice et de signer des conventions.

M. ANDREOTTI indique la DM n° 1 qui devait être présentée a été retirée de l'ordre du jour. En effet, la Régie a eu l'accord de l'agent comptable de ne pas la présenter car elle portait sur 1 centime d'euros.

Affaire 2026/03/08P : délégation donnée au directeur général en matière de commande publique

Mme HATINGAIS indique qu'afin d'assurer l'efficacité et la souplesse nécessaires au bon fonctionnement de la Régie pour ses activités de stationnement et de fourrière, il vous est proposé de bien vouloir donner délégation au directeur général pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 216 000 € H.T pour les marchés de fournitures et services et d'un montant inférieur à 1 M€ pour les marchés de travaux et les contrats de concession. Le second item porte sur la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les modifications des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur aux seuils qui sont mentionnés à l'article R21-22-8 du Code de la commande publique. Ce sont des seuils qui sont fixés à 60 000 € H.T pour les marchés de fournitures et services et de 100 000 € pour les marchés de travaux. Le troisième item concerne la prise de toute décision relative aux modifications uniquement des marchés dont le montant est inférieur aux seuils de la procédure formalisée qui ont été rappelés à 216 000 € pour les fournitures et services et à 1 M€ pour les marchés de travaux et les concessions dont la modification n'entraînerait pas une augmentation du montant global du marché supérieur à 5 %. Le 4^{ème} item permet de donner délégation au directeur général de mettre un terme de manière anticipée pour motif d'intérêt général au marché et plus largement au contrat public et de mener les discussions pour l'indemnité de résiliation.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/08P

Affaire 2026/03/09P : délégation donnée au directeur général pour ester en justice et transiger

Mme HIRIART précise que les 3 prochaines délibérations concernent effectivement des délégations juridiques dont bénéficiait le directeur général lors de la précédente mandature. La première est assez classique. Il s'agit de lui donner délégation pour ester en justice, que ce soit en demande ou en défense, devant tous les ordres de juridiction et que ce soit en première instance, en appel ou en cassation et il s'agit également de lui donner délégation pour pouvoir transiger pour tous les litiges dont la valeur n'excède pas 5 000 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/09P

Affaire 2026/03/10P : délibération autorisant le directeur général à signer les

conventions cadres

Mme HIRIART précise que de la même manière et afin d'assurer une bonne administration de la Régie, il s'agit d'autoriser le directeur général durant la durée de ce mandat à signer les conventions de mécénat ainsi que leurs éventuels avenants, les conventions de partenariat avec les avenants et les conventions relatives à la cession de biens immobiliers y compris les avenants.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/10P

Affaire 2026/03/11P : délibération autorisant le directeur général à signer des autorisations et des conventions d'occupation temporaire du domaine public

Mme HIRIART indique que la Régie est amenée à signer régulièrement des conventions d'occupation du domaine public. Le directeur général bénéficiait d'une délégation pour pouvoir signer les conventions qui sont accordées sans sélection préalable. Par ailleurs, la Régie dispose d'espaces permettant d'accueillir des activités annexes au service du stationnement et des conventions également d'occupation du domaine public sont régularisées dans ces hypothèses-là conformément aux procédures prévues par le code général de la propriété des personnes publiques. Il est proposé que le directeur général puisse bénéficier de délégations pour pouvoir signer l'ensemble de ces conventions.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/11P

M. ANDREOTTI remercie pour toutes ces délégations dont les dossiers feront l'objet d'une information au conseil d'administration suite à toute signature pour une totale transparence.

Affaire 2026/03/12P : convention METPARK/Ville de PESSAC

M. ANDREOTTI précise qu'il est proposé de renouveler la convention signée il y a plusieurs années avec la ville de PESSAC.

Mme HIRIART indique que la convention signée avec la ville de PESSAC pour faire bénéficier aux clients du parking PESSAC Centre d'un dispositif de gratuité de stationnement pour une durée de 2 H du lundi au dimanche, 24 H sur 24, arrive à échéance le 30 juin 2026. Les parties ont souhaité renouveler ce partenariat et une convention a été établie et est jointe à la présente délibération dans les mêmes conditions que la précédente.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/12P

Affaire 2026/03/13P : tarifs d'occupation du domaine public

Mme HIRIART précise qu'il est présenté les tarifs d'occupation du domaine public qui sont les mêmes que précédemment. Le conseil d'administration a connaissance de l'ensemble des tarifs concernant toutes les activités qui peuvent faire l'objet de conventions d'occupation du domaine public dans les parkings.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/13P

Affaire 2026/03/14P : protocole transactionnel avec un automobiliste

Mme HIRIART indique qu'il s'agit d'un protocole pour une valeur en litige qui est supérieure à 5 000 €, c'est la raison pour laquelle il est soumis au vote du conseil d'administration. Effectivement, un automobiliste avait percuté une borne de péage en sortant du parking Victor Hugo. Suite à cet incident, la Régie a dû engager des frais. Une plainte avait été déposée et l'individu a pu être retrouvé. Il s'est rapproché de METPARK et il a accepté de prendre en charge les réparations suite à l'incident dont il avait été l'auteur, protocole transactionnel soumis au vote du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/14P

Affaire 2026/03/15P : avenant n° 3 à la convention tripartite parking Centre Commercial Mériadeck

Mme HIRIART précise que la Régie a signé en avril 2022 avec la SCI du centre commercial Bordeaux Préfecture et la société Auchan une convention visant à encadrer le dispositif de gratuité partielle du stationnement accordé aux usagers du parking centre commercial Mériadeck. Deux avenants sont déjà venus préciser cette convention en 2022 et 2023 et plus récemment METPARK a rénové ses équipements de péage et donc a déployé un nouveau système qui repose sur la lecture automatisée des plaques d'immatriculation. Dans ce cadre, il convient d'adapter les modalités techniques et opérationnelles de la convention et un avenant a été régularisé et signé entre les parties qui est soumis au conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/15P

Affaire 2026/03/16P : délibération autorisant le directeur général à prendre tous les actes préparatoires à l'attribution du marché global de performance portant sur les parkings Victor Hugo, Victoire et Camille Jullian

Mme HATINGAIS indique que METPARK a lancé une consultation à la fin de l'année 2025 en vue de la passation d'un nouveau marché global de performance qui porte sur les parcs Victor Hugo, Victoire et Camille Jullian. Le marché comprend une partie ordinaire pour les prestations de conception de travaux et de maintenance préventive d'un montant estimé à 25 M€ et une partie accord-cadre à bons de commande pour les prestations de maintenance corrective dont le montant maximum est de 500 000 € H.T. La durée du marché est prévue pour 5 ans à laquelle s'ajoutent la durée des prestations de maintenance et celles qui seront relatives à l'aménagement et à la gestion des services. La procédure initiée est une procédure de dialogue compétitif dont la date limite de remise des candidatures sur la 1^{ère} phase a été fixée au mercredi 25 février 2026 à 12 H. Les candidatures sont actuellement en cours d'analyse. 8 plis ont été remis dans les délais et conformément au règlement de la consultation, 3 candidats doivent être sélectionnés dans les toutes prochaines semaines. Aussi, il est proposé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer l'ensemble des actes préparatoires à l'attribution de ce marché dans la sélection des candidats admis à dialoguer.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/16P

Affaire 2026/03/17P : délibération autorisant le directeur général à signer le marché 2026FCS0017 portant sur la maintenance des équipements de péage et de contrôle d'accès abonnés de marque HITACHI

Mme HATINGAIS précise que certains des parcs de stationnement exploités et gérés par la Régie disposent de matériels de péage développés par la société HITACHI pour laquelle seule cette société dispose des droits de propriété intellectuelle. Elle est donc la seule à pouvoir commercialiser, développer, installer et maintenir les équipements de sa gamme qui sont présents dans les parcs. Pour répondre aux besoins de maintenance de ces matériels, METPARK a décidé de conclure avec cette société un contrat d'une durée de 24 mois tacitement reconductible deux fois par période de 12 mois qui porte sur les prestations de maintenance préventive et curative des équipements de péage. Ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalable compte tenu de l'exclusivité des droits de propriété intellectuelle qui sont détenus par la société HITACHI sur le matériel maintenu. Il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer le marché qui porte sur ses prestations de maintenance et ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché dont les avenants et les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/17P

Affaire 2026/03/18P : délibération autorisant le directeur général à signer le marché 2026FCS0001 portant sur la maintenance des équipements de péage et de contrôle d'accès abonnés de marque DESIGNA

Mme HATINGAIS précise qu'il est proposé la même délibération pour le matériel de péage et le contrat de maintenance préventive et curative qui est conclu avec la société DESIGNA qui a également l'exclusivité des droits de propriété intellectuelle ce pourquoi c'est une procédure sans publicité ni mise en concurrence.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/18P

Affaire 2026/03/19P : délibération autorisant la signature de l'avenant de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation, création et mises aux normes des réseaux de sprinklage pour 7 parcs de stationnement

Mme HATINGAIS précise que METPARK a confié à la société ARTELIA une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation, la création et les mises aux normes des réseaux de sprinklage pour 7 parcs de stationnement courant de l'année 2023. Mais la mission n'a pas abouti, des difficultés d'exécution ont été rencontrées qui ont entraîné un décalage significatif du calendrier qui rend incompatible la poursuite du projet avec les autres opérations en cours sur les parcs de stationnement. Les parties se sont rapprochées pour arrêter les modalités de résiliation amiable du contrat. L'avenant joint à la délibération vaut accord de résiliation. Il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer l'avenant qui vaut résiliation du marché avec ARTELIA.

M. le président remercie beaucoup pour ces informations. Le sprinklage est un sujet important suite à l'incendie du parking Salinières. En effet, la doctrine du SDIS a beaucoup changé sur le sprinklage puisqu'il rappelle qu'il y a un certain nombre de parkings qui n'étaient pas équipés, ce n'était pas obligatoire et la Régie a fait ce choix de non

seulement rénover mais d'équiper un certain nombre de parkings qui ne l'étaient pas ce qui est fortement réclamé par le SDIS et à juste titre. Il rappelle que lors de l'incendie du parking Salinières, la température était montée à 1200 degrés, il n'était pas sprinklé à l'époque. Les sapeurs-pompiers n'interviennent pas à 1200 degrés ; personne n'est capable aujourd'hui d'y aller avec une telle température.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/14P

Affaire 2026/03/01F : SPA – Règlement budgétaire et financier

Mme BORDIN-MORA indique que, conformément à la réglementation, METPARK doit avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement adopter son règlement budgétaire et financier donc le RBF. Il est valable pour la durée de la mandature et s'applique à la Régie. Il peut être révisé à tout moment. Il présente l'ensemble des règles de gestion applicable en matière de préparation budgétaire et d'exécution financière. Il est annexé à la présente délibération.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/01F

Affaire 2026/03/02F : SPA – Compte financier unique 2025

Mme BORDIN-MORA précise qu'il fait état en section d'exploitation d'un résultat de 0 € puisqu'il est à l'équilibre et la section d'investissement présente un déficit d'un peu plus de 198 000 €. Il a été enlevé en 2025 11 500 véhicules, soit une progression de plus de 24 % par rapport à 2024 pour les raisons qui ont été évoquées. En effet, la Régie a pu bénéficier du site du Haillan qu'à partir du mois d'avril 2024. Le 1^{er} semestre 2024 a tourné au ralenti. Au niveau des typologies du chiffre d'affaires, elle propose de rentrer dans le détail. La régie de recettes regroupe les sommes réglées par les propriétaires lors de la récupération de leur véhicule à la fourrière, ce qui représente un montant de frais d'enlèvement de 127,60 € et ensuite des frais de garde de 10 € par jour pour les voitures.

M. ANDREOTTI ajoute que ces frais d'enlèvement paraissent peut-être très conséquents mais ils ne couvrent pas les dépenses du service fourrière et surtout ils ont quasiment été gelés depuis 20 ans. Thibaut Baladon va pouvoir rebondir pour préciser que depuis maintenant plusieurs mois et années, Bordeaux Métropole fait pression auprès du Ministère de l'Intérieur pour que ces frais puissent évoluer car les charges depuis 20 ans ont fortement progressé.

M. BALADON précise qu'une troisième relance au Ministère de l'Intérieur vient d'être signée par le président de Bordeaux Métropole la semaine dernière pour faire remonter cette doléance encore une fois.

Mme BORDIN-MORA indique que 30 % des véhicules ne sont pas récupérés par leurs propriétaires. Dans ce cas, soit le véhicule est détruit, soit vendu aux domaines. Dans le cadre de la destruction, la Régie facture en fait au contrevenant un forfait destruction qui s'élève à 226 € pour un véhicule 4 roues et 113 € pour un véhicule 2 roues ce qui est une somme assez faible puisque le véhicule reste stationné sur le site pendant des semaines.

M. ANDREOTTI précise que seulement 30 % de ces sommes sont recouvrées.

Mme BORDIN-MORA ajoute qu'effectivement, il est difficile d'identifier les propriétaires

des véhicules qui peuvent être hors de la Métropole. Il n'est pas possible de faire un recouvrement forcé. La trésorerie essaye mais il y a toute une partie en fait où le recouvrement est abandonné, ce qui fait l'objet de deux délibérations par an au 30 juin en général et au 31 décembre pour tous ces propriétaires notamment qui sont décédés. Il serait possible de poursuivre les héritiers mais cela n'est pas fait parce que le coût serait trop élevé.

M. ANDREOTTI précise que de plus, toutes ces informations dépendent du fichier des cartes grises qui est détenu par l'État et il est impossible d'y accéder pour METPARK. Ce fichier n'est pas forcément très à jour et les propriétaires des véhicules mis en fourrière sont souvent méconnus. Les services essaient de faire des recherches mais ils sont introuvables ou insolubles ou décédés. C'est une vraie difficulté pour la Régie ce qui explique en partie son exercice chaque année déficitaire puisqu'un tiers des sommes facturées n'est pas recouvré.

Mme BORDIN-MORA indique qu'il y a aussi beaucoup de fiches illisibles, c'est à dire qu'aujourd'hui, lors de l'enlèvement, les policiers remplissent une fiche papier dont les informations sont reportées dans un logiciel informatique. La Régie a mis en place un nouvel outil depuis le 29 avril qui permet de dématérialiser toute la chaîne dans l'enlèvement des véhicules par la police municipale et la Police Nationale. Cela va permettre aussi d'avoir une meilleure information et de recouvrer un maximum de contrevenants. Les véhicules détruits pour ferraille sont pris en charge par un prestataire de la destruction qui est aujourd'hui DECONS. Le prix est de 105 € pour une voiture et de 10 € pour un deux roues. Ces prix fluctuent en fonction de la hausse des cours de la ferraille. Les ventes aux domaines concernent les véhicules qui sont vendus aux enchères et la Régie récupère la partie qui lui est due, c'est à dire que si un véhicule est vendu 1000 € et que le contrevenant devait 300 €, il n'est récupéré par le service fourrière que 300 €, les 700 € complémentaires restent à l'Etat.

M. ANDREOTTI ajoute que cela veut dire que le service fourrière supporte toutes les charges pendant de longues semaines et les recettes en partie vont à l'Etat. Il tient à préciser que lorsque rentre un véhicule brûlé, épave ou une carcasse, la Régie est dans l'obligation de le maintenir au minimum 4 à 5 semaines, délai incompressible parce que le cadre législatif et réglementaire impose de garder ce véhicule avant qu'il ne puisse être officiellement détruit. Ces véhicules pénalisent fortement l'activité.

M. GIRO indique que la Régie dans son déclaratif est obligé de mettre une valeur et de reverser ensuite le complément à l'Etat. Comment cela se passe ?

Mme BORDIN-MORA répond que ce sont les services des domaines qui s'occupent de la vente et ensuite ils établissent un document dans lequel la somme apparaît. Le service de la fourrière est très dépendant de la Police Nationale et des domaines sur cette activité puisque même le fait de contacter le contrevenant pour lui indiquer que son véhicule est en fourrière et qu'il a un délai de 7 jours pour venir le récupérer, est du ressort du service fourrière de la Police Nationale. Tant qu'ils n'interviennent pas, la Régie ne peut rien faire. Ils décident également quels véhicules vont être cassés ou vendus aux Domaines. La Régie n'est qu'exécutante sur la fourrière.

M. le président indique que tout ceci oblige à avoir plus de 1 000 places pour stocker tous ces véhicules. C'est une vraie difficulté car tous ces délais pénalisent le service sans parler des mises en fourrière judiciaires qui peuvent durer 2 à 3 ans, durée pendant laquelle les véhicules doivent être stockés tout en n'étant pas réglés. C'est pour cela que le site du Haillan est idéal car immense et permet de stocker les voitures et de récupérer des

huiles. En effet, ces véhicules stockés ne sont généralement pas en bon état.

M. ANDREOTTI ajoute que pour les mises en fourrière judiciaire, la Régie ne récupère jamais auprès du Ministère de la Justice les frais de fourrière dus étant précisé que ce type de véhicule peut rester sur un site de la fourrière pendant 2 ans. Théoriquement, la justice devrait verser au service de la fourrière X €. Dernière chose, les véhicules sont toujours recherchés en fonction du dernier propriétaire de l'immatriculation. Mais le fichier des cartes grises n'étant pas à jour, le courrier est adressé à des gens qui ont déjà vendu le véhicule ou qui sont décédés ou qui ont disparu. S'ajoutent à cela les contrevenants insolvables. Il souhaite présenter au conseil d'administration, Jean-Marie Lachaud, responsable du service fourrière, et lui demande quel est le niveau financier au-dessus duquel le véhicule est vendu par les Domaines ou détruit ?

M. LACHAUD répond que c'est 750 €.

M. ANDREOTTI indique que si les Domaines considèrent que le véhicule a une valeur de moins de 750 €, il est détruit et au-delà, il est vendu par les Domaines. Il est vendu une centaine de véhicules dans l'année.

M. le président précise que le fichier des cartes grises est très mal tenu car aujourd'hui, par exemple la mairie de St Aubin de Médoc est titulaire de 2 cartes grises pour un même véhicule, une où la mairie est locataire et l'autre propriétaire avec le même numéro de série, mêmes informations. C'est pour dire que ce fichier des cartes grises est une catastrophe. C'est pour cette raison que le service des recouvrements se heurte à un mur, c'est-à-dire qu'il est incapable de recouvrer, parce que les gens ne déclarent pas qu'ils ont cédé leur voiture. C'est avec beaucoup de facilité qu'ils abandonnent sur l'espace public un grand nombre de véhicules qui sont ensuite récupérés par la fourrière qui s'apparente à une casse auto.

Mme BORDIN-MORA ajoute que c'est pour cette raison aussi que le service fourrière de la Police Nationale de Bordeaux n'a pas voulu pour le moment basculer sur le SIF, système d'information fourrière. Deux grandes villes en France n'ont pas basculé sur le SIF. Pour éviter des impairs dans la destruction des véhicules et notamment quand il y a un crédit-bail sur le véhicule, c'est la société de crédit-bail qui est informée de la mise en fourrière et pas le conducteur du véhicule. La Police Nationale a voulu garder la main sauf que la Régie supporte des coûts et notamment le coût d'envoi de ces courriers en recommandé qui s'élève à 40 000 € par an alors que le SIF prévoit que ce coût soit supporté par l'État. Dans le cadre du logiciel Fast & Fourrière, la Régie va basculer sur le SIF. Une initiation à cet outil a été faite auprès des équipes des polices municipales des 28 communes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 2,3 M€ en 2025 en progression par rapport à 2024, de plus 26 %, avec quasiment 60 % du chiffre d'affaires porté par les véhicules qui sont récupérés par leurs propriétaires.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 3,6 M€. Elles sont en baisse par rapport à 2024 du fait d'une maîtrise des dépenses. C'est une activité qui est subventionnée donc la Régie est très vigilante par rapport à ces coûts. Les achats et charges externes représentent 73 % des charges de fonctionnement qui portent sur deux principaux postes : l'enlèvement des véhicules et la location du site du Haillan.

L'enlèvement des véhicules est réalisé par le prestataire anciennement GFM/AD33 et maintenant par GFM/B qui est un groupement entre GFM et FERREOL. Ce marché

représente un coût de 1,5 M€ sur 2025. La location du site du Haillan s'élève à 650 000 € par an, poste très important et qui est nouveau depuis 2024. La hausse des charges de personnel est temporaire. Elle s'explique par des coûts de sortie exceptionnels liés à des départs de salariés. Les autres charges s'élèvent à 193 000 € et sont liées aux créances irrécouvrables constatées en 2025, sommes non recouvrées sur les véhicules détruits. En effet, les contrevenants viennent récupérer leurs véhicules en fourrière, ils payent comptant et il n'y a pas de problème de recouvrement sur ce qui est appelé la régie de recettes.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 915 000 € en 2025 notamment avec les travaux d'extension du site de Mérignac qui sert à stocker les véhicules épaves, non roulants. La Régie a plusieurs sites de fourrière : Mérignac, le Haillan et ensuite un site sur rive droite à Cenon. METPARK, dans ce cadre-là, a reçu une subvention d'investissement à hauteur de 553 000 € correspondant à 90 % du montant des travaux comme prévu dans le contrat d'objectif signé avec Bordeaux Métropole.

Les résultats sont à l'équilibre grâce à la subvention versée par la Métropole qui a été de 1 183 000 € en 2025 contre 1,6 M€ en 2024. La Régie a vraiment fait en sorte de maîtriser ses coûts pour diminuer autant que faire se peut cette subvention.

M. ANDREOTTI se permet juste une remarque pour détruire certaines légendes urbaines, la fourrière ne rapporte pas d'argent. Au contraire, elle a coûté en 2025 près de 1,2 M€ et en 2024 1,6 M€. C'est une activité qui est malheureusement déficitaire de manière pérenne. Il souhaitait apporter cette précision parce que souvent la fourrière est accusée de faire du bénéfice sur le dos des administrés. Au contraire, c'est un service public qui est comparable à une école. Quand une école est construite, cela coûte et théoriquement, ne rapporte quasiment rien. La fourrière coûte mais ne rapporte rien. C'est un vrai service public.

Mme BORDIN-MORA indique qu'au niveau des créances clients, 60 % des créances à la clôture présentent un risque de non-recouvrement. C'est énorme. Ces créances représentent plus de 700 000 € au 31 décembre.

M. le président fait remarquer que les créances douteuses représentent la moitié du déficit alors qu'il ne peut être reproché à personne de ne pas mettre les moyens pour essayer de recouvrer ces sommes.

M. ANDREOTTI, en sa qualité d'ordonnateur de la Régie, quitte la séance avant la mise au vote du compte financier unique.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/02F

M. ANDREOTTI rejoint la salle de réunion et remercie le conseil d'administration pour le vote du CFU.

Affaire 2026/03/03F : SPA – Affectation des résultats 2025

Mme BORDIN-MORA indique que, compte tenu des éléments qui viennent d'être présentés, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir entériner l'affectation des résultats 2025 du SPA.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/03/03F

M. ANDREOTTI souhaite remercier les élus d'avoir assisté à cette première séance. Il se félicite de pouvoir travailler et collaborer avec eux pendant 6 ou 7 ans. Les élus ont dû tous recevoir une invitation les conviant au séminaire annuel qui est organisé par METPARK le 4 juin prochain. Ils ont bien évidemment toute l'attitude d'y participer totalement ou partiellement, soit en début de matinée pour l'ouverture du séminaire ou au moment du déjeuner ou à la soirée qui est également prévue. Ce séminaire aura lieu à la caserne B, ancienne caserne des pompiers à la Benauge. Tous les membres du conseil d'administration y sont les bienvenus.

Solenne va distribuer les goodies ainsi que les deux cartes d'accès à tous les parcs de la Régie 24 H sur 24, que ce soit les accès voitures mais aussi les accès vélos pour tester les METSTATION. Il précise que dans plus de la moitié des parcs aujourd'hui, il n'y a plus de ticket. Si les élus le souhaitent pour éviter de sortir à chaque fois la carte, la passer devant la borne et la repasser en sortie, il suffira simplement de communiquer à la Régie votre plaque d'immatriculation qui sera associée à la carte qui ne servira qu'en cas de dysfonctionnement du matériel de péage, ce qui est extrêmement rare. Les administrateurs absents comme Mme AMOUROUX et Mme BOZDAG et M. SALLABERRY qui a quitté la séance avant la fin, pourront prendre contact avec mon assistante Fabienne GARELLI qui organisera la remise de ces cartes et des goodies. Il remercie les membres du conseil d'administration pour cette première séance d'installation.

M. le président précise que la prochaine séance aura lieu le 22 juin à 10 H.

Fin de la réunion à 11 H 50.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 22 juin 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT